

**ADOMOS**  
Société anonyme au capital de 285 839,80 euros  
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS  
424 250 058 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux prescriptions légales, règlementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ADOMOS et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés d'ADOMOS dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

**I. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE**

<i>K€</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits d'exploitation	196	2 352
E.B.E.	(2 034)	(1 091)
Résultat d'exploitation	(17 784)	(6 133)
Résultat courant	(17 840)	(6 189)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(17 836)	(6 206)
Résultat net part du Groupe	(17 836)	(6 207)
Résultat par action	(0,017)	(0,0008)

*\* Comptes annuels consolidés audités et certifiés*

Des produits d'exploitation en fort recul (-97%), ADOMOS avec une forte baisse de son E.B.E à -30% par rapport à l'exercice 2023.

ADOMOS voit sa perte nette augmenter de 177 % par rapport à 2023, entre autres du fait des dépréciations massives sur les investissements technologiques.

➤ Présentation de l'évolution de l'activité de la Société

## **ADOMOS, acteur historique de la distribution d'investissement immobilier en phase de pivot stratégique**

Avec 2,2 millions de propriétaires bailleurs (propriétaires d'un bien mis en location) pour un parc locatif privé d'environ 4,7 millions de logements, l'immobilier est l'investissement préféré pour 56 % des Français.

Créée en 1999, dans la perspective de simplifier l'accès des Français à l'investissement immobilier, ADOMOS s'est concentrée pendant 20 ans à distribuer par l'intermédiaire d'un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) des biens neufs résidentiels construits par les grands promoteurs dans le cadre des principaux dispositifs de défiscalisation (Loi Besson, Robien, Pinel, etc...).

Depuis 2017, la société a diversifié son activité en achetant des immeubles entièrement loués pour les revendre par appartements occupés offrant un rendement élevé et sécurisé. La vente de ce type d'appartements à Périgueux à plus de 6 % de rendement est l'illustration de ce nouveau savoir-faire et plus généralement d'une compétence de marchand de biens.

ADOMOS est aussi devenu un acteur important du marketing digital du secteur immobilier, générant sur internet des contacts prospects d'investisseurs immobiliers qu'elle utilise pour ses ventes et qu'elle loue à d'autres acteurs du secteur.

Adomos n'a plus d'activité depuis le début de l'année 2024, du fait notamment du contexte économique mais aussi de la difficulté pour le management d'exploiter les outils à disposition et de l'impasse financière dans laquelle se trouvait la société.

### ➤ Redressement judiciaire

Le 17 juin 2024, la Société a annoncé avoir effectué une déclaration de cessation des paiements le 17 mai 2024, n'ayant pu mener à bien les négociations entamées en vue d'obtenir un accord de règlement de son passif avec ses créanciers.

Par jugement en date du 13 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert au bénéfice d'Adomos une procédure de redressement judiciaire et fixé à 6 mois la période d'observation. Le fonds ABO Participations I et la société Acheter-Louer.fr se sont engagés à ne pas convertir leurs OCEANE et OCA qu'ils détiennent pendant toute la période d'observation.

Cette procédure place Adomos sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en gelant les dettes antérieures au 13 juin 2024. Celles-ci seront remboursées dans le cadre du plan de continuation que la Société entend soumettre au Tribunal durant la période d'observation.

L'ouverture de cette procédure a été notamment permise par l'engagement d'Atlas Special Opportunities, partenaire financier historique de la Société, de lui apporter un financement obligataire sous forme d'obligations convertibles en actions auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (OCABSA) d'un montant maximum de 4 000 000 euros dont 2 000 000 euros qui seront alloués au financement de la période d'observation (le « Contrat de Financement »).

L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire a entraîné une déclaration du passif à hauteur de 12 261 909 euros. Sur ce montant le mandataire judiciaire a retenu un passif de 3 415 887 euros.

La période d'observation a été prolongée jusqu'au 13 juin 2025.

La société travaille actuellement sur un nouveau projet de développement qui implique un pivot stratégique de ses activités vers la connaissance clients et une nouvelle équipe (voir ci-dessous).

### ➤ Activité et continuité d'exploitation

Les pertes de l'exercice (-17,8 M€) et les perspectives d'avenir (détaillées au chapitre 2.6 ci-dessous) incitent à une forte prudence quant à l'évolution de l'activité de la société et à une incertitude liée à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Les produits d'exploitation consolidés ressortent à 196 K€ en 2024, en baisse de 2 156 K€ par rapport à des produits de 2 352 K€ en 2023.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à (17 784) K€ en 2024 contre (6 133) K€ en 2023, soit une baisse de 11 651 K€.

Prenant en compte la tendance du secteur en baisse depuis les deux dernières années, ADOMOS a, au cours de l'exercice écoulé, accentuer la diminution de ses charges d'exploitation et de personnel.

- Les frais de personnel, incluant le licenciement de plusieurs salariés, diminuent de 382 K€ pour atteindre 874 K€ en 2024, contre 1 256 K€ en 2023,
- Les autres achats et charges externes sont ainsi en baisse de 773 K€ pour s'établir à 1 334 K€ en 2024, contre 2 107 K€ en 2023,
- Les dotations nettes aux amortissements et provisions augmentent de 10 707 K€ et s'établissent à 15 750 K€ en 2024 contre 5 043 K€ en 2023. Cette hausse résulte principalement de l'amortissement en année pleine des investissements importants des années précédentes.

Après imputation d'un résultat financier à (54) K€, le résultat courant de l'ensemble consolidé s'élève à (17 840) K€ en 2024 contre (6 189) K€ en 2023.

Après imputation d'un résultat exceptionnel net de 5 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé affiche une perte de (17 836) K€ en 2024 contre (6 207) K€ en 2023.

Compte-tenu de l'imbrication opérationnelle de l'ensemble des segments d'activité d'ADOMOS entre eux, il n'est pas possible de fournir des indicateurs de rentabilité par pôle d'activité.

### **Situation financière du Groupe :**

Au 31 décembre 2024, le montant des capitaux propres du Groupe s'élevait à (7 879) K€ pour un capital social de 42 K€, en baisse de 17 174 K€ par rapport à l'exercice précédent.

<b>Disponibilités</b>	145 K€
<b>Dettes :</b>	
Obligation convertible en actions	5 430 K€
Dettes diverses	301 K€
<b><u>Dettes bancaires corporates 4 ans</u></b>	1 258 K€
<b>Total dettes</b>	6 989 K€

La trésorerie du groupe ADOMOS s'élevait à 145 K€ au 31 décembre 2024, en baisse de 35 K€ par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, ADOMOS a une dette financière de 6 989 K€, sous forme d'obligations convertibles de 5 430 K€ exerçables jusqu'au 02/02/2026 pour les OCA d'ATLAS, au 13/02/2028 pour

les OCEANE – ABO et au 29/06/2025 pour les OCA – Acheter-louer.fr, et des emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 1 258K€ et 301 K€ de dettes diverses.

En conséquence la dette nette ressort à 6 844K€ au 31 décembre 2024 contre 6 297 K€ au 31 décembre 2023.

Adomos a été amenée à enregistrer dans ses comptes 2024 une forte dépréciation des titres de filiales concernées par la liquidation judiciaire et des créances correspondantes ramenées de 1 466 K€ à 206 K€.

A la suite d'une expertise indépendante, la Société a procédé à la dépréciation sur actifs incorporels dont la base clients et ERP était fortement dépréciée et a été ramenée de 15 959 K€ à 900 K€.

Les comptes d'ADOMOS ont, malgré cette situation, été établis selon le principe de continuité d'exploitation, compte tenu des éléments suivants :

- Profonde réorganisation de l'entreprise à travers le déploiement immédiat d'un vaste plan d'économie. Ce plan d'économie qui s'accompagne d'une simplification de son organisation mais aussi de sa structure de coûts, ayant déjà trouver ses premiers effets dès le premier trimestre 2025.
- Pivot stratégique de ses activités en s'orientant vers la connaissance clients, un levier essentiel pour innover dans un contexte de transformation digitale accélérée.
- Soutien financier d'Atlas Special Opportunities
- Suite à la restructuration importante opérée sur le premier trimestre 2025, la société est confiante sur la reprise de son activité avec la génération de chiffre d'affaires dès ce deuxième trimestre 2025 (cf section 2.6 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir)
- Un plan de sortie de règlement judiciaire est présenté au Tribunal de Commerce au mois d'avril 2025, tenant compte de ces perspectives de chiffre d'affaires. Ce plan sera appuyé par ATLAS mais aussi par l'acquisition de sociétés complémentaires et en excédent de trésorerie.

## II. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous analysons ci-après l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ADOMOS.

### 2.1 Chiffres clés de la Société

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation 2023/2024</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	75	2 168	-97%
<b>Résultat d'exploitation</b>	(17 926)	(5 924)	-203%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	(19 164)	(6 912)	-177%
<b>Résultat net</b>	(19 159)	(6 928)	-177%

ADOMOS a enregistré en 2024 des produits d'exploitation de 75 K€ en baisse de 97% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires a diminué de 99%, passant de 1 609 K€ en 2023 à 15K€ en 2024.

Le résultat d'exploitation ressort à (17 926) K€ en 2024, contre (5 924) K€ en 2023.

En 2024, le résultat courant avant impôts atteint (19 164) K€ et le résultat net (19 159) K€, à comparer respectivement à (6 912) K€ et à (6 928) K€ en 2023.

## **2.2 Situation financière de la Société**

Au 31 décembre 2024, le montant des capitaux propres d'ADOMOS s'élevait à -9 356 293€ pour un capital social de 41 502 € (post regroupement et réduction de capital).

La trésorerie d'ADOMOS s'élevait à 14 653€ au 31 décembre 2024.

ADOMOS a une dette financière sous forme d'obligations convertibles en actions de 855 000€ et des emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 1 269 896 € au 31 décembre 2024.

## **2.3 Evènements significatifs intervenus en 2024**

La société a connu une forte baisse d'activité, liée à des éléments exceptionnels et exogènes :

### **2.3.1 Constatation d'exercice de 20 000 BSA de la 4<sup>ème</sup> période**

Le 2 janvier 2024, le Conseil d'administration de la Société a constaté, l'exercice de 20 000 BSA entre les 8 et 29 décembre 2023 donnant droit de souscrire 2 actions ordinaires nouvelles de 0,057 euro de nominal pour un montant total brut de 0,114 €.

A l'issue de cet exercice de BSA, le capital a été porté de 436 663,32 € à la somme de 436 663,434€ composé de 7 660 760 actions de 0,057 euro de valeur nominale chacune.

### **2.3.2 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations**

Le 3 janvier 2024, 6 OCEANE de la 1<sup>ère</sup> Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 526 315 actions nouvelles de 0,057 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social porté de 436 663,434€ à 466 663,389€ composé de 8 187 077 actions de 0,057 euro de valeur nominale chacune.

### **2.3.3 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations**

Le 26 janvier 2024, 20 OCEANE de la 1<sup>ère</sup> Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 1 754 384 actions nouvelles de 0,057 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 466 663,389 € à 566 663,277 € composé de 9 941 461 actions de 0,057 euro de valeur nominale chacune.

### **2.3.4 Réduction de capital motivée par des pertes**

Le 6 février 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2023 aux termes de sa 19<sup>ème</sup> résolution, a décidé :

- de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 528 885,7252 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,057 euro à 0,0038 euro, soit une réduction de 0,0532 euro par action, pour le ramener de 566 663,2770 euros à 37 777,5518 euros.

- de réaliser cette réduction de capital par voie de minoration de 0,0532 euro de la valeur nominale de chacune des 9 941 461 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,057 euro à 0,0038 euro ;

En conséquence, le capital social a été ramené de 566 663,2770 euros à 37 777,5518 euros, divisé en 9 941 461 actions de 0,0038 euro de nominal chacune.

#### 2.3.5 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCA Acheter-Louer

Le 7 février 2024, 50 OCA de la 1ère Tranche de l'émission réservée à Acheter-Louer ont été converties, donnant lieu à la création de 2 283 105 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 8 675,799 € par création de 2 283 1205 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 50 OCA pour le porter à 46 453,3508€ divisé en 12 224 566 actions de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

#### 2.3.6 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 8 février 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 2 757 099 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 46 453,3508 € à 56 930,327 € composé de 14 981 665 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.7 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA

Le 8 février 2024, 5 OCABSA de la 3ème Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 2 958 579 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 11 242,6002 € par création de 2 958 579 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 5 OCABSA, pour le porter de 56 930,327 € à 68 172,9272 € composé de 17 940 244 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.8 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCA Acheter-Louer

Le 27 février 2024, 40 OCA de la 1ère Tranche de l'émission réservée à Acheter-Louer ont été converties, donnant lieu à la création de 4 395 604 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 16 703,2952 € par création de 4 395 604 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 40 OCA pour le porter à 84 876,2224 € divisé en 22 335 848 actions de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

#### 2.3.9 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCA Acheter-Louer

Le 28 février 2024, 40 OCA de la 1ère Tranche de l'émission réservée à Acheter-Louer ont été converties, donnant lieu à la création de 2 272 727 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 8 636,3626 € par création de 2 272 727 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 40 OCA pour le porter à 93 512,585 € divisé en 24 608 575 actions de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

### 2.3.10 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCA Acheter-Louer

Le 11 mars 2024, 70 OCA de la 1ère Tranche de l'émission réservée à Acheter-Louer ont été converties, donnant lieu à la création de 15 555 556 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 59 111,1128 € par création de 15 555 556 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 70 OCA pour le porter à 152 623,6978 € divisé en 40 164 131 actions de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

### 2.3.11 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 11 mars 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 152 623,6978 € à 202 623,695 € composé de 53 322 025 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

### 2.3.12 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 13 mars 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 202 623,695 € à 252 623,6922 € composé de 66 479 919 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

### 2.3.13 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA

Le 14 mars 2024, 5 OCABSA de la 3ème Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 13 157 894 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 49 999,9972 € par création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 5 OCABSA, pour le porter de 252 623,6922 € à 302 623,6894 €, divisé en 79 637 813 actions de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

### 2.3.14 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 19 mars 2024, 6 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 7 894 736 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 302 623,6894 € à 332 623,6862 € composé de 87 532 549 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

### 2.3.15 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 25 mars 2024, 6 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 7 894 736 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 332 623,6862 € à 362 623,683 € composé de 95 427 285 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.16 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 5 avril 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 362 623,683 € à 412 623,6802 € composé de 108 585 179 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.17 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 16 avril 2024, 40 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 52 631 578 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 412 623,6802 € à 612 623,6766 € composé de 161 216 757 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.18 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 8 mai 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social, porté de 612 623,6766 € à 662 623,6738 € composé de 174 374 651 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.19 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE ABO Participations

Le 3 juin 2024, 10 OCEANE de la 1ère Tranche du Contrat d'Emission en date du 14 février 2023 conclu avec ABO PARTICIPATIONS I ont été converties, donnant lieu à la création de 13 157 894 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social porté de 662 623,6738€ à 712 623,671€ composé de 187 532 545 actions de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.3.20 Regroupement des actions et réduction de capital motivée par des pertes

Le 26 juin 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 30 juin 2023 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé :

- de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 675.117,162 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,0038 euro à 0,0002 euro, soit une réduction de 0,0036 euro par action, pour le ramener de 712.623,671 euros à 37.506,509 euros.
- de réaliser cette réduction de capital par voie de minoration de 0,0036 euro de la valeur nominale de chacune des 187.532 545 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,0038 euro à 0,0002 euro ;

En conséquence de la réduction de capital, le capital social a été ramené de 712.623,671 euros à 37.506,509 euros, divisé en 187.532.545 actions de 0,0002 euro de nominal chacune.

### 2.3.21 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA

Entre le 5 juillet et le 11 septembre 2024, 32 OCABSA de la 3ème Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 849.999.999 actions nouvelles de la Société de 0,0002 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 169.999,9998 € par création de 849.999.999 actions nouvelles de 0,0002 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 32 OCABSA.

### 2.3.22 Tirage d'une Tranche d'OCA

Le 17 juillet 2024, le Président- Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 11 juillet 2024, a décidé de tirer la 1ère Tranche d'OCA composée de 30 OCA représentant un montant global de souscription de 300 000 € ; et d'émettre en conséquence les 30 OCA au profit d'Atlas Special Opportunities. Le prix de souscription des OCA s'élève à la somme de 264 000 € et la commission de transaction (Transaction Fee) d'un montant de 120 000 € est déduite du prix de souscription des OCA susvisé. En conséquence, la Société a perçu un montant de 144 000 € correspondant au prix de souscription desdites OCA. Il a également émis et attribué 53.571.429 bons de souscriptions d'actions au profit d'Atlas.

### 2.3.23 Regroupement des actions

Le 13 décembre 2024, le Conseil d'administration a décidé, sur le fondement de la 17e résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 juillet 2024, de mettre en œuvre le regroupement des actions, à raison d'une (1) action nouvelle à émettre pour cinq mille (5 000) actions anciennes à regrouper. Il a ainsi été attribué une action nouvelle de 1 € de valeur nominale pour 5.000 actions anciennes de 0,0002 € de valeur nominale, portant le capital social à 207 506 euros, divisé en 207 506 actions de un euro de valeur nominale chacune.

### 2.3.24 Synthèse des évolutions capitalistiques sur l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous résume les différentes opérations sur capital ayant eu lieu en 2024 :

Date du CA / décisions DG	Nature de l'opération	Montant nominal AK	Prix par action	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social Avant	Capital social Après
02/01/2024	Constatation AK par exercice de BSA	0,114€	0,057 €	2	7 660 760	7 660 762	0,057 €	436 663,32 €	436 663,43 €
03/01/2024	Constatation AK par exercice de 6 OCEANE	29 999,955 €	0,057 €	526 315	7 660 762	8 187 077	0,057 €	436 663,43 €	466 663,389 €
26/01/2024	Constatation AK par exercice de 20 OCEANE	99 999,888 €	0,057 €	1 754 384	8 187 077	9 941 461	0,057 €	466 663,389 €	566 663,277 €
06/02/2024	Réduction de capital motivée par des pertes	(528 885,7252) €	(0,0532) €	-	9 941 461	9 941 461	0,0038 €	566 663,277 €	37 777,5518 €
07/02/2024	Constatation AK par exercice de	8 675,799 €	0,0219 €	2 283 105	9 941 461	12 224 566	0,0038 €	37 777,5518 €	46 453,3508 €

	50 OCA ALFR								
08/02/2024	Constata- tion AK par exercice de 10 OCEANE	10 476,9762 €	0,01813 5 €	2 757 099	12 224 566	14 981 665	0,0038 €	46 453,35 08 €	56 930,327 €
08/02/2024	Constata- tion AK par exercice de 5 OCA ATLAS	11 242,6002 €	0,0169 €	2 958 579	14 981 665	17 940 244	0,0038 €	56 930,32 7 €	68 172,927 2 €
27/02/2024	Constata- tion AK par exercice de 40 OCA ALFR	16 703,2952 €	0,0091 €	4 395 604	17 940 244	22 335 848	0,0038 €	68 172,92 72 €	84 876,222 4 €
28/02/2024	Constata- tion AK par exercice de 40 OCA ALFR	8 636,3626 €	0,0176 €	2 272 727	22 335 848	24 608 575	0,0038 €	84 876,22 24 €	93 512,585 €
11/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 70 OCA ALFR	59 111,1128 €	0,0045 €	15 555 55 6	24 608 575	40 164 131	0,0038 €	93 512,58 5 €	152 623,69 78 €
11/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 10 OCEANE	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 89 4	40 164 131	53 322 025	0,0038 €	152 623,6 978 €	202 623,69 5 €
13/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 10 OCEANE	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 89 4	53 322 025	66 479 919	0,0038 €	202 623,6 95 €	252 623,69 22 €
14/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 5 OCA ATLAS	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 89 4	66 479 919	79 637 813	0,0038 €	252 623,6 922 €	302 623,68 94 €
19/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 6 OCEANE	29 999,9968 €	0,0038 €	7 894 736	79 637 813	87 532 549	0,0038 €	302 623,6 894 €	332 623,68 62 €
25/03/2024	Constata- tion AK par exercice de 6 OCEANE	29 999,9968 €	0,0038 €	7 894 736	87 532 549	95 427 285	0,0038 €	332 623,6 862 €	362 623,68 3 €
05/04/2024	Constata- tion AK par exercice de 10 OCEANE	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 89 4	95 427 285	108 585 17 9	0,0038 €	362 623,6 83 €	412 623,68 02 €
16/04/2024	Constata- tion AK par exercice de 40 OCEANE	199 999,9964 €	0,0038 €	52 631 57 8	108 585 17 9	161 216 75 7	0,0038 €	412 623,6 802 €	612 623,67 66 €

08/05/2024	Constatation AK par exercice de 10 OCEANE	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 894	161 216 757	174 374 651	0,0038 €	612 623,6766 €	662 623,6738 €
03/06/2024	Constatation AK par exercice de 10 OCEANE	49 999,9972 €	0,0038 €	13 157 894	174 374 651	187 532 545	0,0038 €	662 623,6738 €	712 623,671 €
26/06/2024	Réduction de capital motivée par des pertes	(675 117,162) €	(0,0036) €	-	187 532 545	187 532 545	0,0002 €	712 623,671 €	37 506,509 €
05/07/2024	Constatation AK par exercice de 7 OCA ATLAS	11 666,6666 €	0,0012 €	58 333 333	187 532 545	245 865 878	0,0002 €	37 506,509 €	49 173,1756 €
02/08/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	16 666,6666 €	0,0006 €	83 333 333	245 865 878	329 199 211	0,0002 €	49 173,1756 €	65 839,8422 €
14/08/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	16 666,6666 €	0,0006 €	83 333 333	329 199 211	412 532 544	0,0002 €	65 839,8422 €	82 506,5088 €
22/08/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	25 000,0000 €	0,0004 €	125 000 000	412 532 544	537 532 544	0,0002 €	82 506,5088 €	107 506,5088 €
02/09/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	50 000,0000 €	0,0002 €	250 000 000	537 532 544	787 532 544	0,0002 €	107 506,5088 €	157 506,5088 €
11/09/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	50 000,0000 €	0,0002 €	250 000 000	787 532 544	1 037 532 544	0,0002 €	157 506,5088 €	207 506,5088 €
13/12/2024	Regroupement (1 action nouvelle pour 5 000 anciennes)		1 €	-	1.037.532.544	207.506	1 €	207.506,5088 €	207.506 €

### 2.3.25 Evolution de la gouvernance

Le 6 juin 2024, le Conseil d'administration a constaté la démission :

- (i) de Franck Rosset de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général,
- (ii) de Marc Arekonamand de son mandat d'administrateur,

- (iii) de Philippe Druart de son mandat d'administrateur et
- (iv) de la société Acheter-louer.fr de son mandat d'administrateur.

Il a alors décidé de coopter :

- (i) Philippe Ausseur en qualité d'administrateur en remplacement de Franck Rosset démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- (ii) Antoine Simoni en qualité d'administrateur en remplacement de Marc Arekonamand démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;
- (iii) Pascal Ghoson en qualité d'administrateur en remplacement de la société Acheter-louer.fr démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 ;
- (iv) Jérôme Gacoin en qualité d'administrateur en remplacement de Philippe Druart démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il a enfin décidé de nommer Philippe Ausseur Président du conseil d'administration et directeur général pour une durée n'excédant pas celle de son mandat d'administrateur.

Le 30 octobre 2024, le Conseil d'administration a décidé de retenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société. Il a ainsi nommé (i) Philippe Ausseur (jusqu'alors Président-Directeur général de la Société) en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur et (ii) Eric Longuépée en qualité de Directeur général de la Société pour une durée indéterminée.

Aucun autre événement significatif intervenu au cours de l'exercice écoulé ne nous semble devoir être signalé.

## **2.4 Evènements significatifs intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi**

### **2.4.1 Réduction de capital motivée par des pertes**

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2024, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 10 juillet 2024 dans sa 18<sup>e</sup> résolution, a également décidé de procéder à une réduction de capital social motivée par des pertes, sous la condition suspensive de la réalisation du regroupement des actions de la Société.

Le 7 février 2025, le Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a constaté (i) la réalisation effective du regroupement des actions par attribution d'une action nouvelle de 1 € de valeur nominale pour 5.000 actions anciennes de 0,0002 € de valeur nominale et (ii) la réduction du capital social de la Société d'un montant de 166.004,80 euros, réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée d'un euro (1,00 €) (son montant à l'issue du regroupement des actions ordinaires de la Société) à vingt centimes d'euro (0,20 €).

Le montant de la réduction de capital, soit 166.004,80 euros, a été affecté au crédit du compte « Report à nouveau » et les sommes figurant sur ce compte seront indisponibles et utilisées aux fins à d'apurement des pertes réalisées par la Société.

A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société a été ramené de 207.506 euros à 41.501,20 euros, divisé en 207.506 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

#### 2.4.2 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche

Le 19 février 2025, 5 OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 110 643 actions nouvelles de la Société de 0,20 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de € par création de 110 643 actions nouvelles de 0,20 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 5 OCABSA, pour le porter à 63 629,80 euros, divisé en 318 149 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

#### 2.4.3 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche

Le 4 mars 2025, 4 OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 199 700 actions nouvelles de la Société de 0,20 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de € par création de 199 700 actions nouvelles de 0,20 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 4 OCABSA, pour le porter à 103 569,80 euros, divisé en 517 849 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

#### 2.4.4 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche

Le 12 mars 2025, 4 OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 199 700 actions nouvelles de la Société de 0,20 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de € par création de 199 700 actions nouvelles de 0,20 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 4 OCABSA, pour le porter à 143 509,80 euros, divisé en 717 549 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

#### 2.4.5 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche

Le 21 mars 2025, 6 OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 346 420 actions nouvelles de la Société de 0,20 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de € par création de 346 420 actions nouvelles de 0,20 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 6 OCABSA, pour le porter à 212 793,80 euros, divisé en 1 063 969 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

#### 2.4.6 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche

Le 31 mars 2025, 5 OCABSA de la 3<sup>ème</sup> Tranche du Contrat de Financement Atlas ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 365 230 actions nouvelles de la Société de 0,20 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de € par création de 365 230 actions nouvelles de 0,20 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 5 OCABSA, pour le porter à 285 839,80 euros, divisé en 1 429 199 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

#### 2.4.7 Synthèse des évolutions capitalistiques sur l'exercice 2025 et jusqu'à ce jour

Le tableau ci-dessous résume les différentes opérations sur capital ayant eu lieu en 2025 :

Date du CA / décisions DG	Nature de l'opération	Montant nominal AK	Prix par action	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social Avant	Capital social Après
07/02/2025	Reduction de capital motivée par des pertes	(166.004,80) €	(0,20) €	-	207.506	207.506	0,20 €	207.506 €	41.501,20€
19/02/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	110 643	207 506	318 149	0,20 €	41 501,20 €	63 629,80 €
04/03/2025	Constatation AK par exercice de 4 OCA	40 000,0000 €	0,20 €	199 700	318 149	517 849	0,20 €	63 629,80 €	103 569,80 €
12/03/2025	Constatation AK par exercice de 4 OCA	40 000,0000 €	0,20 €	199 700	517 849	717 549	0,20 €	103 569,80 €	143 509,80 €
21/03/2025	Constatation AK par exercice de 6 OCA	60 000,0000 €	0,20 €	346 420	717 549	1 063 969	0,20 €	143 509,80 €	212 793,80 €
31/03/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	365 230	1 063 969	1 429 199	0,20 €	212 793,80 €	285 839,80 €

#### 2.4.8 Situation liquidative des filiales

Adomos a procédé sur le début d'année 2025 aux déclarations officielles de cessations de paiement pour les entités Selectaux, Adominvest, SNC Adominvest II et Adomos Placement.

La procédure collective sollicitée est la liquidation judiciaire.

#### **2.5 Activités en matière de recherche et développement**

Les frais de recherche engagés au cours de l'exercice ont été intégralement comptabilisés en charges. Aucun frais de développement n'a été immobilisé en 2024 contre 768 K€ en 2023.

#### **2.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Conformément au pivot stratégique de ses activités vers la connaissance clients, annoncé fin février 2025, Adomos poursuit sa transformation avec le lancement de son nouveau site internet : adomos.com. Ce site commercial constitue un levier essentiel pour innover dans un contexte de transformation digitale accélérée.

Parallèlement, Adomos est en recherche active d'opportunités d'acquisitions ciblées afin de renforcer ses expertises et d'accélérer son développement. Pour accompagner cette nouvelle dynamique, Adomos finalise sur ce premier trimestre 2025, la simplification de son organisation et son plan d'économie.

#### **Un site commercial au service d'une nouvelle ambition**

Le lancement du nouveau site commercial d'Adomos s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie de la société et marque une étape clé dans son ambition de devenir un acteur majeur du marketing data dans le domaine de l'Habitat et de la PropTech. Cette plateforme incarne l'évolution de la société vers une offre plus technologique et personnalisée, dédiée à l'accompagnement des particuliers dans la gestion et l'optimisation de leur patrimoine.

Adomos redéfinit ainsi son positionnement en s'appuyant sur les données et les nouvelles technologies pour offrir des solutions innovantes aux investisseurs et professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier.

Véritable vitrine digitale, la plateforme a été conçue pour offrir une expérience utilisateur optimisée, intuitive et performante. Elle propose :

- Un parcours simplifié et fluide avec un large éventail de services en matière de gestion de patrimoine (valorisation du patrimoine, stratégie immobilière, réduction fiscale, transmission,...) et d'Habitat (panneaux solaires, pompe à chaleur, rénovation énergétique)
- Une approche personnalisée basée sur la connaissance clients,
- Des outils digitaux avancés permettant de mettre en relation le particulier avec un expert indépendant le plus adapté à son besoin.

### **Une stratégie soutenue par des acquisitions ciblées**

Dans le cadre de son activité, Adomos ambitionne dans les prochains mois, d'acquérir des sociétés ayant des activités complémentaires et développant des synergies attrayantes. Ces opérations de croissance externe permettront à Adomos d'étoffer ses activités et d'accélérer son expansion. Adomos se concentrera exclusivement sur des entreprises rentables lui permettant d'élargir son offre et d'asseoir son positionnement en tant qu'acteur clé du marketing data appliqué à la PropTech et à l'Habitat.

### **Poursuite de la feuille de route du nouveau management**

Avec le lancement de son site commercial et la mise en place de sa stratégie d'acquisition, Adomos confirme sa nouvelle dynamique.

Par ailleurs, la direction d'Adomos travaille sur la finalisation de son plan de redressement, qui sera soumis au Tribunal de Commerce avant la fin de la période d'observation prévue le 13 juin 2025.

## **2.7 Description des principaux risques**

### **2.7.1 Risques liés au financement**

Le montant de la dette financière consolidée d'Adomos s'élève à -6 989 K€ au 31 décembre 2024 (-6 477 K € au 31 décembre 2023). Le montant du total des dettes consolidées s'élève à -12 197 K€ au 31 décembre 2024 (-10 596 K€ au 31 décembre 2023).

La trésorerie nette d'Adomos au 31 décembre 2024 est d'un montant de 145K€ (180 K€ au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, les dettes de la société Adomos s'élèvent à 12,20 M€ au 31 décembre 2024, dont 11,22 M€ de dettes antérieures au jugement de Redressement judiciaire du 13 juin 2024.

C'est ce qui explique qu'une procédure de redressement judiciaire a été ouverte au profit de la société le 13 juin pour une période initiale de 6 mois, prolongée par le tribunal de commerce de Paris le 13 décembre 2024 jusqu'au 13 juin 2025.

Dans ces conditions, il est important que la Société puisse trouver des financements et soit en mesure de réorienter son activité afin de rembourser ses dettes. Elle bénéficie pour se faire des financements sous forme obligataires (Atlas Special Opportunities).

Dans une perspective d'acquisitions ciblées (cf 2.6 ci-dessus), Adomos aura certainement besoin d'argent frais pour ses opérations de croissance externe (étant précisé qu'une opération en titres est également possible et minimiserait la partie numéraire à régler).

La Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables. A cet égard, les augmentations globales des taux d'intérêt peuvent affecter la disponibilité des capitaux dans l'industrie immobilière en général, y compris PropTech et à l'Habitat. Les investisseurs peuvent préférer déployer leur capital disponible vers des produits financiers moins risqués que l'investissement dans l'industrie immobilière. L'accès de la Société au capital peut en être affecté négativement.

Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir :

- Retarder, réduire, voire supprimer des développements ;
- Obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses actifs (plateforme technologiques) ou de ses produits, droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- Acquérir des licences ou conclure des accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants pour elle que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- Envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre Société.

La facilité dont disposera la Société pour sécuriser des éventuels financements dépend en grande partie de sa situation financière historique, actuelle et future. Or à cet égard, sur ces dernières années et jusqu'à ce jour, la Société a majoritairement dégagé des pertes opérationnelles.

### **2.7.2 Risques liés à l'activité**

L'activité d'ADOMOS est à reconstruire, tout en gardant un positionnement lié au marché immobilier, traditionnellement de nature cyclique.

ADOMOS a annoncé amorcer un pivot stratégique de ses activités en s'orientant vers la connaissance clients, un levier essentiel pour innover dans un contexte de transformation digitale accélérée. Pour ce faire, ADOMOS adoptera une approche centrée sur l'utilisateur et en s'appuyant sur des données fines et constamment enrichies.

L'incapacité de la Société à réaliser et à achever ce pivot stratégique avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie dans laquelle la société évolue, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

### **2.7.3 Risques liés aux acquisitions envisagées**

Adomos a annoncé un plan de sortie de règlement judiciaire qui sera présenté au Tribunal des activités économiques au mois d'avril 2025. Ce plan sera appuyé par ATLAS mais aussi par l'acquisition de sociétés complémentaires et en excédent de trésorerie.

Les risques majeurs de telles acquisitions sont ceux de destruction de valeur en lien notamment avec le départ d'une part importante des collaborateurs de la société avant que l'intégration ne soit finalisée mais également la capacité de ce dernier à apporter une activité prospère et en développement, de manière à apporter des revenus récurrents en peu de temps avec ses propres équipes.

L'incapacité de la Société à sélectionner des sociétés répondant aux caractéristiques souhaitées, ou à réaliser et à achever de telles acquisitions avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il

s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie immobilière, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

#### **2.7.4 Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à la sécurisation des données**

ADOMOS ambitionne de devenir un acteur majeur du marketing data dans le domaine de l'Habitat et de la PropTech, s'appuyant sur des données fines et constamment enrichies.

L'environnement digital nécessite d'agir avec prudence quant à la diffusion d'informations. Les cybers attaques sont quotidiennes et le piratage peut avoir des conséquences importantes sur l'activité de la Société.

Pour contrer ce risque, la Société devra déployer des systèmes de sécurité potentiellement coûteux et mettre en place des outils de sécurité (antivirus, anti-spams, firewall, scan de vulnérabilités, EDR...). Si ces outils visent à maîtriser et réduire le risque lié aux potentielles attaques, il n'est pas exclu que la société subisse des attaques, vols ou pertes de données, etc.

L'incapacité de la Société à protéger efficacement ses données et celles de ses clients et partenaires, ou encore développer des outils informatiques sécurisés et/ou basés sur des données fiables et non corrompues, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

### **III. PRESENTATION DES COMPTES D'ADOMOS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **3.1 Détail Comptes sociaux**

Les produits d'exploitation d'ADOMOS s'élèvent à 74 970€ en 2024 contre 2 168 297 € en 2023, soit une baisse de 97%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est en diminution et ressort à 14 756€ à comparer à 1 609 204 € en 2023.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 18 000 975€ au 31 décembre 2024, à comparer à 8 093 165 € pour 2023, soit une hausse de 122% et se ventilent de la manière suivante :

<b>(en €)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges de personnel	862 082	1 243 758
Autres charges d'exploitation	1 156 329	1 733 362
Impôts et taxes	19 805	71 133
Amortissement et dotations de provisions	15 951 507	5 026 490
Autres charges	11 252	18 423
<b>TOTAL : Charges d'exploitation</b>	<b>18 000 975</b>	<b>8 093 165</b>

Après déduction des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation en 2024 s'élève à (17 926 005) €, à comparer à (5 924 868) € en 2023.

Le résultat financier de l'exercice 2024 est déficitaire de (1 238 484) € à comparer à un déficit de (987 358) € en 2023.

Le résultat courant avant impôts pour l'exercice 2024 s'élève à (19 164 489) € contre un déficit de (6 912 225) € en 2023.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 est bénéficiaire de 5 751€ à comparer à (16 301) € en 2023.

Le résultat net de l'exercice 2024 est une perte de (19 158 738) € contre une perte de (6 928 526) € en 2023.

### **3.2 Résultat social de l'exercice et proposition d'affectation**

Le résultat net d'ADOMOS pour l'exercice 2024 est une perte de (19 158 738) €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

<b>Affectation du résultat (en euros)</b>	<b>31/12/2024</b>
Résultat de l'exercice 2024	(19 158 738) €
<b>Affectation du bénéfice à la Réserve légale</b>	<b>0 €</b>
<b>Affectation au compte de Report à nouveau</b>	<b>(19 158 738) €</b>
<b>Affectation au compte de Réserves indisponibles</b>	<b>0 €</b>
Réserve légale des exercices précédents	0 €
Report à nouveau des exercices précédents	(8 737 592) €
Réserves Indisponibles des exercices précédents	1 204 003 €
<b>Solde de la Réserve légale en suite de l'affectation du résultat</b>	<b>0 €</b>
<b>Solde du compte de Report à nouveau après affectation du résultat</b>	<b>(27 896 330) €</b>
<b>Solde du compte Réserves indisponibles après affectation du résultat</b>	<b>0 €</b>

Le compte de Report à Nouveau serait ainsi porté de (8 737 592) € à (27 896 330) €.

Le compte de Réserves indisponibles serait maintenu à 1 204 003 €.

### **3.3 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices**

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

### **3.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'ADOMOS au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

## **IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons qu'en 2019, ADOMOS a décidé d'établir des comptes consolidés.

Le groupe comprend, outre la maison mère ADOMOS, 5 filiales :

1. **SELECTAUX SAS** : détenue par ADOMOS à 100%
2. **ADOMINVEST SAS** : détenue par ADOMOS à 100%
3. **ADOMINVEST 2 SNC** : détenue par ADOMOS à hauteur de 99.9% et par ADOMINVEST à hauteur de 0.1%
4. **ADOMOS PLACEMENT SAS** : détenue par ADOMOS à 100%
5. **ADOMOS GESTION IMMOBILIERE** : détenue par ADOMOS à hauteur de 50% et par SNG à hauteur de 50%

Une demande de liquidation judiciaire a été faite pour l'ensemble des filiales en date du 13 avril 2024 du fait de l'absence d'activité. En conséquence, les comptes des filiales ont été présentés sous forme liquidative.

#### **4.1 SELECTAUX SAS**

Selectaux a vu son chiffre baisser du fait de la baisse de l'activité mais a réussi à résister relativement par rapport à l'activité globale du groupe.

Le chiffre d'affaires a diminué de 100% et ressort à 0 K€ en 2024 contre 177 K€ en 2023.

Le résultat d'exploitation ressort à (3 646) K€ en 2024 contre (69) K€ en 2023.

Le résultat net est une perte de (3 845) K€ en 2024 contre une perte de (859) K€ en 2023.

#### **4.2 ADOMINVEST SAS**

Adomos Invest n'a procédé à aucune acquisition et n'a pas pu réaliser l'opération signée à Colombes n'ayant pu obtenir les financements ni la réalisation des conditions suspensives de ventes liées à la qualité intrinsèque du bien visé par l'opération.

Compte tenu de la situation et de la procédure de redressement judiciaire, il n'est pas envisagé de redémarrage d'opérations de marchand de bien sur 2025.

Il n'y a eu aucun chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2024.

Le résultat d'exploitation a atteint (127 212) € en 2024 contre (2 503) € en 2023.

Le résultat net est une perte de (121 856) € en 2024 contre une perte de (2 535) € en 2023.

#### **4.3 ADOMINVEST 2 SNC**

ADOMINVEST 2 a acquis un immeuble à Périgueux de 60 logements en septembre 2018 au prix de 2,4 M€ et 530 K€ de travaux, mis en vente au prix de 4,5 M€.

Adominvest 2 reste propriétaire de 2 lots aujourd'hui invendus du fait de l'absence de réseau de commercialisation dans l'ancien et de l'état locatif de ces lots, qui pourraient réclamer des travaux importants pour les remettre en état.

Les produits d'exploitation ont atteint 14 195€ en 2024 contre 102 906 € en 2023.

Le chiffre d'affaires a atteint 11 316€ en 2024 contre 101 166 € en 2023. Il est constitué de 11 K€ de loyers et de 0 K€ issus de la vente d'un appartement.

Le résultat d'exploitation ressort à (51 758) € en 2024 contre un résultat d'exploitation de 13 743€ en 2023.

Le résultat net est une perte de 737 002 € en 2024 contre un bénéfice de 19 525 € en 2023.

#### **4.4 ADOMOS PLACEMENT SAS**

ADOMOS PLACEMENTS, spécialisée dans la commercialisation de SCPI, a vendu 4 SCPI cette année.

Le chiffre d'affaires a atteint 0 € en 2024 contre 7 426 € en 2023.

Le résultat d'exploitation a atteint -65 438 € en 2024 contre 5 419 € en 2023.

La perte nette est de 62 550 € en 2024 contre 6 740 € en 2023.

#### **4.5 ADOMOS GESTION IMMOBILIERE**

ADOMOS GESTION IMMOBILIERE, créée en association avec la société SNG, est administrateur de biens.

Le chiffre d'affaires a atteint 214 370 € en 2024 contre 209 676 € en 2023.

Le résultat d'exploitation est positif et ressort à 8 495 € en 2024 contre 9 040 € en 2023.

Le résultat net est un bénéfice de 7 464 € en 2024 contre un bénéfice de 10 937 € en 2023.

#### **4.6 Filiales et participations**

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice écoulé

### **V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE**

#### **5.1 Actionnaires détenant plus de 5% au 31 décembre 2024**

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons qu'à la connaissance de la Société, aucun actionnaire détient plus de 5% du capital au 31 décembre 2024.

#### **5.2 Capital potentiel**

##### **5.2.1. Informations sur les obligations convertibles en actions**

Les caractéristiques des obligations convertibles en actions (OCA) émises par la société et en vigueur au 31/12/2024 sont résumées dans le tableau ci-après :

##### **1) OCA ATLAS**

Date du Conseil d'administration	Prix de conversion (au nominal du 31/12/2024)	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 31/12/2024	Date limite d'exercice
18/03/2021	1 €	950 000	02/02/2026
11/07/2024	1 €	1 200 000	02/02/2026

## 2) OCA OCEANE ABO - 3ème à 8ème tranche

Sans Objet

## 3) OCA OCEANE ABO - Commission d'engagement et primes différentielles sur conversions

Sans Objet

## 4) OCA ALFR - 1ère et 2ème tranche

Sans Objet

Les tableaux de suivi des conversions d'OCA et exercices de BSA sont en ligne sur le site internet de la Société.

### 5.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est encore en vigueur et n'a été mis en œuvre par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

### 5.2.3. Information sur l'attribution gratuite d'actions

Les actions gratuites émises par le Conseil d'administration du 26 octobre 2021 avaient une période d'acquisition au 26 octobre 2023. N'ayant pas été acquises, elles sont donc caduques.

### 5.2.4. Informations sur les bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions émis par le Conseil d'administration du 18 mars 2021 avaient une date limite d'exercice au 18 et 22 mars 2024. N'ayant pas été exercés, ils sont donc caducs.

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) émis par la société et en vigueur au 31/12/2024 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des BSA :	Prix de conversion	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 31/12/2024	Date limite d'exercice
30/06/2021	13/07/2021	0,19 €	300 000	01/07/2025

### 5.2.5. Information sur les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de salariés et mandataires sociaux d'ADOMOS.

Aucun plan de BSPCE n'était en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

### **5.3 Evolution du cours de bourse**

Nous vous rappelons que l'action ADOMOS a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris SA en juillet 2001 à un cours d'introduction de 5,48 €.

Le 20 juin 2005, les actions de la Société ont été transférées à la cote d'Alternext, devenu Euronext Growth, le marché d'Euronext dédié aux PME de la zone Euro.

Au 31 décembre 2024, l'action d'ADOMOS cotait 1 €.

## **VI. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE**

### **6.1 Ressources humaines**

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 10 salariés au 31 décembre 2024 contre 12 salariés au 31 décembre 2023, tous employés en France.

L'ensemble des salariés d'ADOMOS est concentré sur le site du 75 avenue des Champs Élysées, à Paris.

### **6.2 Actionnariat salarié**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions d'ADOMOS ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés et dirigeants ne détenaient pas d'actions de la société au 31 décembre 2024.

## **VII. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **7.1 Organes de Direction**

ADOMOS est une Société Anonyme à conseil d'administration qui comprend quatre administrateurs à la date du présent rapport :

- Monsieur Philippe AUSSEUR, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Antoine SIMONI, administrateur,
- Monsieur Pascal GHOSON, administrateur,
- Monsieur Jérôme GACOIN, administrateur.

### **7.2 Mandats et fonctions exercées**

<b>Nom du mandataire social</b>	<b>Date de première nomination ou de renouvellement</b>	<b>Date d'échéance du mandat en cours</b>	<b>Fonction principale exercée dans la société</b>	<b>Fonction principale exercée en dehors du Groupe ADOMOS</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés</b>
---------------------------------	---	---	--	---	---

Monsieur Philippe AUSSEUR	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	Président du Conseil d'administration	Président de Ligue Nationale de Basket	Co-Gérant de la société Abington Participations
Monsieur Antoine SIMONI	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Administrateur	Partner Symbiosis Advisory	
Monsieur Pascal GHOSON	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Administrateur	CEO Oxurion NV	
Jérôme GACOIN	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur	CEO Aelium	administrateur d'AST groupe (coté sur Euronext), de BGH Partners (société suisse), et Vergnet SA (coté sur Euronext).

### **7.3 Conventions réglementées**

En application des dispositions de l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce, nous précisons qu'aucune convention est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Aucune convention conclue au cours d'un exercice antérieur n'a été poursuivie en 2024. Le commissaire aux comptes établira un rapport spécial qui sera disponible sur le site internet de la Société.

### **7.4 Tableau récapitulatif des délégations et autorisation financières**

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration figure en **Annexe 3** du présent rapport.

### **7.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société**

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la Société a reçu une notification :

Nature des transactions : Achat / Vente	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Montant cumulé des transactions <sup>(1)</sup>
Achat	0	0
Vente	0	0

<sup>(1)</sup> Montant total déclaré par les dirigeants à la société au cours de l'exercice écoulé

## VIII. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense au titre des charges somptuaires au sens des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts.

### 8.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (art. 223 quinquies et 39-5 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts, à l'exception des frais suivants :

Taxe sur les voitures particulières des sociétés : 941 euros

Provisions et charges à payer non déductibles : 0 euros

Amendes et pénalités : 92 euros

### 8.3 Délai de paiement

Conformément aux articles L.441-14, D.441-6, A.441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

- Solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture pour les exercices 2024 et 2023 dont les échéances se présentent comme suit :

Pour rappel, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert le 13 juin 2024 une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'Adomos. Cette procédure a gelé les dettes antérieures au 13 juin 2024. Celles-ci seront remboursées dans le cadre du plan de continuation que la Société entend soumettre au Tribunal durant la période d'observation.

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs est donc présenté pour l'exercice 2024 de manière différenciée avant et après le 13 juin 2024 :

#### **Période 01/01/2024 – 13/06/2024 (avant le redressement judiciaire)**

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir[1]	65	0	0	65
Dettes échues[2]	27 650	51065	2697243	_2 775958
Montant total [3]TTC	27 715	51065	2697243	2 776 023

[1] Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

2 Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

3 Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

**Période 14/06/2024 – 31/12/2024 (après le redressement judiciaire)**

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir[1]	0	0	0	0
Dettes échues[2]	69171	0	0	69171
Montant total [3]TTC	69171	0	0	69171

[1] Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

4 Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

5 Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

**Au 31/12/2023**

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir[1]	89 904,83			89 904,83
Dettes échues[2]	286 563,87	65 211,48	2 366 347,42	2 718 122,77
Montant total [3]TTC	376 468,70	65 211,48	2 366 347,42	2 808 027,60

[1] Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

2 Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

3 Dont

créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

Vous trouverez en **Annexe 2** du présent rapport de gestion, un tableau relatif aux factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce).

**8.4 Part du capital détenu par les salariés**

Compte tenu du regroupement opéré en décembre 2024, les salariés détiennent un nombre négligeable d'actions ADOMOS au 31 décembre 2024.

**IX. DECISIONS A PRENDRE**

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés et l'affectation du résultat de l'exercice écoulé, il sera proposé à la prochaine assemblée générale mixte de se prononcer sur la ratification des cooptations d'administrateurs réalisées par le Conseil d'administration en juin 2024 (Philippe Ausseur, Antoine Simoni, Pascal Ghoson et Jérôme Gacoin) et renouveler l'administrateur dont le mandat arrive à expiration (Jérôme Gacoin).

Il sera également proposé à l'assemblée générale de statuer sur le renouvellement des délégations et autorisations financières à consentir au Conseil d'administration.

Un rapport spécifique du Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale sera publié dans les délais légaux afin de donner aux actionnaires toute l'information nécessaire sur les résolutions soumises à leur approbation.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

*Le Conseil d'administration*

**ANNEXE 1**

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<b>Nature des Indications / Périodes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Durée de l'exercice	12 mois				
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
<i>a) Capital social</i>	207.506	436 663	1 126 680	939 190	604 039
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	207.506	7 660 760	225 335 944	46 959 499	30 201 931
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>	1118	1 332	195	135	0
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	14 756	1 609 204	4 616 510	4 600 906	5 050 971
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements &amp; provisions</i>	0	(838 152)	805 346	883 687	1 311 123
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>	0	0	0	0	0
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>	0	(838 152)	805 346	883 687	1 311 123
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>	(19 158 738)	(6 928 526)	(3 323 767)	(3 748 922)	(2 452 534)
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
<i>g) Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
<i>a) Bénéfice par action après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	0	0	0

<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	0	0	0
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0

#### **IV. Personnel**

<i>a) Nombre de salariés</i>	10	12	22	19	17
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	614 156	856 198	1 163 020	926 660	768 552
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	247 926	387 560	487 967	379 641	318 100

**ANNEXE 3**

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières en vigueur consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

Autorisation	Source de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Caractéristiques particulières de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation
<i>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i>	AGE du 10/07/2024 (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (jusqu'au 10/09/2026)	50 000 000 €		
<i>(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital)</i>	AGE du 10/07/2024 (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (jusqu'au 10/09/2026)	50 000 000 €		

<p><i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions ci-avant en cas de demandes excédentaires</i></p>	<p>AGE du 10/07/2024 (11<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois (jusqu'au 10/09/2026)</p>	<p>-</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à faire usage de cette faculté dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	
<p><i>Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce</i></p>	<p>AGE du 10/07/2024 (12<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>18 mois (jusqu'au 10/01/2026)</p>	<p>50 000 000 €</p>		
<p><i>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1<sup>o</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription</i></p>	<p>AGE du 10/07/2024 (13<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois (jusqu'au 10/09/2026)</p>	<p>50 000 000 €</p>	<p>20% du capital par an dans la limite du plafond global de 50 000 000 €</p>	
<p><i>Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter en numéraire le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de</i></p>	<p>AGE du 30/06/2024 (14<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>18 mois (jusqu'au 31/12/2024)</p>	<p>50 000 €</p>	<p>Dans la limite du plafond global de 50 000 000 €</p>	

<i>souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise</i>					
---	--	--	--	--	--

29

<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux</i>	AGE du 10/07/2024 (15 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (jusqu'au 10/09/2027)		15% du capital social, ce plafond étant déterminé par rapport au capital social existant lors de chaque utilisation de la présente délégation par le Conseil d'administration	
<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux</i>	AGE du 10/07/2024 (16 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (jusqu'au 10/09/2027)		10 % du capital social, ce plafond étant déterminé dès la première utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date et réactualisé en fonction du capital social existant au moment de chaque nouvelle utilisation de la présente délégation, dans la limite du plafond maximum global de 50 000 000 €	